



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2026

Le conseil d'administration de l'ANFMC, convoqué par le président national, Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, s'est tenu le lundi 28 février 2026, 14 avenue Pablo Picasso, 92000 à Nanterre.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur participation. La séance est ouverte à 14h05.

Participation :

		Présents	Excusés ou absents
Bureau national	Président	Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	Présent
	Secrétaire	Patrick JOSIEN	Présent
	Trésorier	Richard LIS	Présent
	V. président	Antonio CIMINNA	Présent
	V. Chancelier	Jean-Pierre MONMASSON	Présent
Présidents de section	Aquitaine	Erick POINEAU	Présent
	Aquitaine	Yves GUILMEAU	Présent
	Brest	Antonio CIMINNA	Présent
	Brest	Francis GOBIN	Présent
	Est	Éric GAYE	Présent
	Toulon	Philippe RAGAIN	Présent
	Toulon	Dominique HARREAU	Présent
	Paris	Pascal HOCQ	Présent
	Paris	Jean-Marc SCHIRM	Présent
	Lorient	Sylvain LEULIET	Présent
	Lorient	Roger VIEIRA	Présent
Invités	Lorient	Jean-François CARET	Présent

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du C.A. du 16 mai 2025
- Interventions des présidents de sections
- Intervention du président national
- Intervention du secrétaire national
- Intervention du trésorier national
- Questions diverses et tour de table

1/ PV. du CA du 16 mai 2025 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Interventions des sections :

- **Aquitaine**

Pas de question.

- **Brest**

- ✓ **Mention du débarquement sur les tombes des 177 morts pour la France ?**

Cette question qui consiste à ajouter sur les tombes des membres du Commando Kieffer morts le 6 juin la mention « lors du débarquement », autrement dit les circonstances de leur mort, pourrait nous être posée plus largement pour l'ensemble des fusilier marins (nous sommes l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos et non pas l'Amicale des 177 du Commando Kieffer).

En réponse, les tombes sont du domaine privé et d'éventuels rajouts d'inscriptions ne sont donc pas de notre ressort mais sont à la charge des familles qui le souhaiteraient.

- ✓ Compléments à la carte de situation des tombes des 177 (Madec, Peron, Le Goff) :

Il est proposé à Brest de joindre par mail notre webmaster Jean-Christophe Rouxel (landelle@wanadoo.fr) pour ajouter les 3 badges sur la carte de notre site national.

- ✓ Cérémonie sur la tombe de l'Amiral Ronarc'h au caveau des gouverneurs (Invalides) ?

C'est une très bonne idée. La section de Lorient l'a fait il y a 4 ans. il suffit normalement d'écrire une lettre au Gouverneur de Paris.

Le président ajoute que si notre cérémonie de ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe suivie d'un pot au Yacht Club venait à ne plus pouvoir se faire, il faudrait réfléchir à une autre solution. Une cérémonie aux Invalides à la mémoire de nos morts suivie d'un verre ailleurs sera une option à envisager.

- **Est**

Pas de question.

- **Lorient**

- ✓ Demande de modification du RI concernant le port des bérets et badges. La proposition intègre notamment le port du béret vert avec badge BOA pour les personnels ayant suivi la formation opérationnelle.

Au regard de notre RI, nous distinguons aujourd'hui :

- *le port du béret vert avec badge commando pour tout certifié commando (fusilier ou autre spécialité) ou pour tout marin ayant servi au plan d'armement d'une unité de commandos (cas de certains infirmiers par exemple) ;*

- le béret bleu noir avec insigne fusilier marin pour tout fusilier marin non certifié commando et tout marin de toute spécialité ayant été affecté en unité de fusilier marin ;
- le béret bleu noir avec insigne Marine nationale : pour tout ancien marin, non certifié commando, non fusilier marin, n'ayant pas été affecté en unité fusilier marin ;

Tout autre cas de port du béret vert concernant du personnel fusilier marin ou non fusilier marin fait l'objet d'une proposition du président de section concerné. Le Conseil d'administration en décide après avoir recueilli toutes les informations et avis nécessaires.

Un texte va être rajouté et circulera afin d'être validé par tous les présidents de section avant de la passer au prochain CA et présenté en AG sur :

- le port du béret vert avec badge BOA pour les marins titulaires ou non du SCORFS dont les services dans l'environnement opérationnel des commandos sont attestés.
- le port ou non d'une coiffe en tenue d'amicaliste pour les autres membres
 - o coiffe de l'armée et/ou arme d'origine pour les membres des autres armées
 - o tête nue (à confirmer) pour membres civils

Il sera proposé que le Conseil d'administration ne statue que sur les cas particuliers, sur proposition du président de section concerné, après avoir recueilli toutes les informations et avis nécessaires.

- ✓ Confidentialité des adresses mail personnelles et de la vie privée face aux risques de plus en plus importants de hackage.

La section de Lorient précise que compte tenu du risque, les membres de la section ayant des responsabilités sont joignables sur une seule adresse « contact ». Le Webmaster retransmet ensuite le message au destinataire concerné.

Le président de Lorient ajoute que la menace est bien réelle. Il a en effet été observé des mails malveillants lors du passage de « .fr » à « .org ».

A l'issue des débats, le président recommande de ne faire apparaître que des adresses fonctionnelles ou une adresse générique contact qui seront reprises dans l'annuaire du site national.

- **Paris**
- ✓ Approvisionnement en direct des petits produits des coopératives (diminution des coûts)
Les principaux produits sont délivrés par la section de Lorient ou celle de Toulon. Chaque section définit les prix de vente de ses produits dérivés en y incluant les frais de port s'il y en a. Il appartient aux coopérateurs d'échanger entre eux afin de s'approvisionner aux meilleurs prix. L'information du site national pourra être complétée en y faisant apparaître notamment les coordonnées des coopérateurs des sections de Lorient et de Toulon.
- ✓ Paiements des participations des sections directement au national lors de CA nationaux à Paris. Aujourd'hui c'est la section de Paris qui gère les réservations, l'organisation, la récolte des paiements de chaque section pour un CA qui relève du national. Les contraintes du trésorier, vieillissant, sont lourdes en matière de récupération et de relance des paiements, de dépôt de chèques à la banque... La section de Paris demande que la partie budgétaire soit prise en charge par le trésorier national.
A partir du moment où Paris suit les réservations et que celles-ci sont évidemment liées aux règlements, il est plus simple que Paris suive l'ensemble au fil de l'eau et que le trésorier national effectue les remboursements nécessaires. Il faudrait également C'est le même principe que celui adopté pour les congrès nationaux. Pour simplifier les choses et gagner des délais concernant les règlements, il convient de privilégier les virements.

✓ Aujourd'hui, Monsieur André Trépel est membre d'honneur tandis que Madame Dominique Kieffer est membre associée. Nous aimerions que tous les deux soient membres d'honneur. *En principe ils devraient être tous les deux associés. Ils sont tous les deux descendants au 1er degré, elle de Philippe Kieffer et lui de Charles Trépel. Les membres associés paient une cotisation tandis que les membres d'honneur n'en payent pas. Considérant qu'il est logique que tous les deux soient sous le même statut, le CA valide le fait que Madame Dominique Kieffer passe membre d'honneur.*

✓ Chaque section possède-t-elle un délégué régional ?
Il est répondu que ce n'est pas toujours le cas. Pour mémoire, la qualité de correspondant n'existe pas dans nos textes. A la différence du délégué régional qui, conformément au R.I (Article 6-6), est désigné par le président de section après agrément du conseil d'administration national.

La CA donne son accord à la création de la délégation des Hauts-de-France dépendant de la section de Paris

Le président de la section de Paris rappelle au CA qu'il est invité le 7 mars à l'AG de la section de l'Amicale de Cherbourg. Un compte rendu sera fait à l'issue.

- **Toulon**

✓ Participation du Bureau National au voyage mémoriel en Ecosse organisé par la section Toulon ?

En préambule, il est rappelé que la situation a changé ces dernières années :

- *le MinArm ne nous verse plus aujourd'hui de subvention*
- *Il y a 4 ans, la participation financière du bureau national à la section organisant le congrès national, de l'ordre de 500€ à 700€, correspondait à la subvention que nous recevions du MinArm.*
- *la participation financière du bureau national à la section organisant le congrès national s'élève aujourd'hui à1500€*
- *Nous sommes aujourd'hui sous le statut d'intérêt général et il convient donc de saisir toutes les occasions que permet ce statut (Demander un reçu permettant un crédit d'impôts dès lors que le déplacement se fait en fonction ou dans un cadre officiel selon des consignes du président de section).*

Le président s'en remet à l'avis du CA qui vote.

Le principe de subvention est adopté à la majorité pour ce voyage en Ecosse, à hauteur de 500€ versés par le bureau national. Le CA acte par ailleurs que chaque éventuelle demande à venir de subvention sera soumise au CA.

En marge des débats, le président rappelle que la cotisation peut, sur demande, faire l'objet d'un reçu permettant de bénéficier du crédit d'impôts. Et que, compte tenu de cela , une augmentation de la cotisation de 1€ « coûte » à l'amicaliste 0.34 centime d'€.

✓ Possibilité d'avoir un WhatsApp national permettant les échanges entre le national et les sections, entre les sections et entre les membres entre eux, et contrôlé par un modérateur

L'amicale possède déjà une page web nationale gérée par un Webmaster et chaque section ses propres moyens de communication (Site internet et pour certaines Facebook et une lettre d'information). Le CA émet un avis défavorable compte tenu de cela et de la complexité d'un WhatsApp national qui nécessiterait entre autres un modérateur et dont le besoin n'est pas avéré.

3/ Intervention du président national de l'amicale

- ✓ Hommage au SM Moncorgé (Jean Gabin) décédé il y a 50 ans
La question a été posée à Alfusco qui a répondu d'une part n'avoir aucun élément sur le sujet. Il a par ailleurs fait savoir qu'en 2026, à une date encore indéterminée, la flottille de réserve Fusco sera baptisée « Second maître Moncorgé ».
- ✓ Les 400 ans de la Marine
Comme déjà évoqué, la marine communique en insistant sur le fait que l'effort porte sur les territoires. Les villes sélectionnées et les partenaires de l'événement ont déjà fait l'objet d'une communication interne. La carte avec les villes et les date est à retransmettre en interne afin que ceux qui résident à proximité et qui pourraient participer en tenue aux activités prévues ces jour-là le puissent. La section de Lorient a bien noté la cérémonie organisée à Pontivy mais ne pourra y participer compte tenu de la concomitance de date avec le congrès national.
- ✓ Livre de tradition sur les fusiliers marins (intervention de Sylvain LEULIET – Président de la section de Lorient)
Le projet a été lancé l'année dernière. Il s'agit de réaliser un livre d'environ 300 pages sur les Fusiliers Marins et Commandos. Le projet, suivi pour l'Amicale par Sylvain Leuliet, avance bien. Sa parution est prévue en septembre ou octobre. Son prix devrait être de l'ordre de 30€/35€. Il est demandé aux sections de faire remonter des pré-commandes afin de prévoir un nombre d'exemplaires à éditer.
- ✓ congrès national 2026 (intervention de Sylvain LEULIET – Président de la section de Lorient)
*Les dossiers sur le congrès ont été transmis.
L'accueil est prévu dès le jeudi à partir de 15h00.*

La journée du vendredi 12 juin se déroulera sur le site de la Basefusco. Nous serons accueillis à partir de 10h00 avec en premier lieu la visite du musée de traditions, ce qui permettra éventuellement d'accueillir des éventuels retardataires. Un buffet est ensuite prévu dans les grands hangars de « Ponchardier » où seront exposés des matériels. Il sera suivi par une présentation conséquente des principaux vecteurs terrestres et maritimes de la Force, une visite de partiels et installations de l'école sera également organisée. Le Conseil d'Administration sera réalisé dans nos locaux, rampe de l'amiral, suivi d'une réception au cercle (mange-debout) dans la soirée.

Le lendemain se déroulera principalement à Lorient : messe en l'église Saint Louis à partir de 09h00 puis défilé vers la place Glotin (cérémonie au monument aux morts). Une réception à l'hôtel de ville pourrait suivre (confirmée suite aux élections et participation de la communauté d'agglomérations du Pays de Lorient). L'AG est prévue à l'amphithéâtre «Nonen» (emprise Basefusco). Elle sera suivie d'un dépôt de gerbes au pied du monument de « Jean-Louis ». Un dîner de gala clôturera la soirée au palais des congrès.

Le lendemain, journée champêtre au domaine des 3 hameaux (Ploemeur).

- ✓ Congrès national 2027 (intervention d'Erick POINEAU – Président de la section d'Aquitaine)
Les dates envisagées sont les 10,11 et 12 septembre ou les 17,18 et 19 septembre. Le congrès se déroulera en principe à Saint-Georges-de-Didonne. Contact va être pris à partir du 11 avril avec l'IGESA pour l'hébergement.

Erick Poineau attire l'attention du conseil sur la moyenne d'âge de sa section (de l'ordre de 80 ans) et la diminution du nombre de membres diminue. La création de délégation(s) permettrait de rayonner davantage dans leur département et pourrait permettre à la section de se développer

Le président national revient sur cette situation inquiétante de diminution des effectifs et demande qu'une analyse soit faite localement pour en examiner précisément les causes et proposer des solutions d'amélioration. S'il venait à ne pas avoir de solution, l'extinction de la section serait inévitable.

- ✓ Point sur les travaux de chancellerie (intervention d'un chancelier national)
155 ont été traités en 2025, en majorité au profit des sections de Lorient et Toulon. Le gros du travail porte sur l'attribution de la carte du combattant dont les droits sont inconnus par beaucoup. Ordres nationaux : Notre chancellerie se heurte par ailleurs toujours à des difficultés relatives au cheminement des dossiers. S'agissant de l'initiative citoyenne pour l'obtention de la Légion d'Honneur, elle concerne les personnalités qui œuvrent pour l'intérêt général et qui n'auraient pas été repérées par le maillage territorial traditionnel. Les anciens militaires qui n'entrent pas dans cette catégorie ou qui prétendent à cette décoration pour des seuls mérites militaires n'ont donc pas vocation à être retenus. Le choix des dossiers retenus obéit par ailleurs à la loi de la parité.

- ✓ Création de l'association de l'Ecole des fusiliers marins
Cette nouvelle association a été créée par l'école des Fusiliers Marins pour les personnes affectées et celles y ayant été affectées. Elle est composée des permanents, de réservistes et également de membres sympathisants et bienfaiteurs. La cotisation annuelle s'élève à 20€.

- ✓ Point sur les effectifs
Les chiffres sont en augmentation assez significative d'année en année comme le montre

Exercices	TT 2017	TT 2018	TT 2019	TT 2020	TT 2021	TT 2022	TT 2023	TT 2024	TT 2025	TT 2026
Nb Membres Titulaires	1101	1118	1118	1219	1214	1195	1283	1273	1308	1323
Nb Membres associés	53	65	71	0	68	73	73	83	87	87
Nb Membres d'honneur	4	11	9	2	6	6	5	6	6	5
Nb Membres bienfaiteurs	13	11	10	2	11	10	10	4	4	4
Nb Membres Sympathisants	88	93	102	6	80	87	97	103	110	130
Nombres de Membres	1259	1298	1310	1229	1379	1371	1468	1469	1515	1549
Nb d'Adhésions	81	76	94	3	56	91	107	109	97	63

4/ Intervention du secrétaire national de l'amicale

- ✓ Point sur les commémorations du mois de juin
*Après contact avec les différentes communes, aucun événement n'est encore annoncé officiellement compte tenu des élections prochaines.
Quelques éléments néanmoins sont avancés :*
 - A Ouistreham, cérémonie des 177 arbres le 4 juin, cérémonie des petites stèles le 5 juin et cérémonies de la Flamme et de la cérémonie Tradition le 6 juin.
 - A Hermanville-sur-Mer, cérémonie le 5 juin.

5/ Intervention du trésorier national

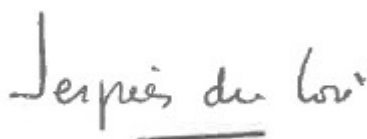
Pour information, nous observons un petit déficit d'environ 300€ pour 2025. La situation financière sera présentée précisément lors du prochain CA. Elle sera ensuite validée en AG.

6/ Tour de table

- ✓ *Le prochain CA à Lorient devrait se dérouler le vendredi soir vers 18h00.*
- ✓ *Le Congrès 2028 pourrait être envisagé dans l'Est.*
- ✓ *La section de Brest inaugure le 8 mars 2026 ses nouveaux locaux.*
- ✓ *Le 18 août 2026 correspond au centenaire de l'Amicale. L'événement sera marqué lors de la cérémonie officielle à Lorient et lors de l'AG prochaine sous une forme qui reste à définir.*
- ✓ *Notre Chancelier national, Francis Fauchard, annonce sa démission l'année prochaine. Jean-Pierre Monmasson prendra probablement sa suite. Un adjoint devra être désigné.*
- ✓ *Richard Lis, annonce qu'après 30 ans passés dans la fonction de Trésorier national, il ne se représentera pas l'année prochaine. Un nouveau Trésorier national devra être désigné lors de la prochaine AG du mois de juin ;*
- ✓ *Le Président national et le Secrétaire national indiquent qu'ils ne comptent pas se représenter lors de l'AG 2027.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le CA à 16h29.

Villers-Bretonneux, le 1^{er} avril 2026



Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ
Patrick JOSIEN
Président de l'ANFMC



Secrétaire national de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion